

Décision n°FranceAgriMer/Filière/2012/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er},

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision référencée FranceAgriMer/Filière/2011/03 du 25 mai 2011 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction « Animation des Filières »,

DECIDE

Direction « Animation des filières »

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Laure Le BOURGEOIS, Chef de l'unité Entreprises et Filières pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE pour les actes relatifs aux billets à ordre « aval », ainsi que pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Sophie MARCEAU pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises ainsi que ceux concernant les billets à ordre « aval », et l'équarrissage de l'unité entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité entreprises et filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés.

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline CLAVIER pour les actes relevant des attributions de l'unité Journaux de Bords (Logbooks).

En cas d'absence ou empêchement de Madame Caroline CLAVIER, délégation de signature est donnée à Madame Véronique LACAUD pour les actes relevant des attributions de l'unité Journaux de Bords (Logbooks).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne-Kristen LUCBERT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Mademoiselle Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Anne JOSEAU, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame

Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Filière/2011/03 du 25 mai 2011 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Animation des Filières ».

Article 7 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Fait à Montreuil sous Bois, le **25 JAN. 2012**

Le Directeur général


Fabien BOVA

DECISION N°FranceAgriMer/ITL/2012/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1^{er},

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1^{er} avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/ITL/2011/01 du 19 avril 2011 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction International,

DECIDE :

Direction « International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Raymond GENE DE CUCURULL, Chef du service des Affaires Internationales pour les actes relevant des attributions du service. En son absence, délégation est donnée à Mme Véronique LOOTEN, Adjointe au Chef du service des Affaires Internationales, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Florent BIDAUD, Chef de l'unité Promotion OCM vitivinicole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Vladimir TARDY, Chef de l'unité Coopération Internationale pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité Aides à la Promotion pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, Chef de l'unité de Promotion et de Connaissance des Marchés à l'International pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe DOP, Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, Adjointe au Chef du service d'Appui aux Exportateurs pour les actes relevant des attributions du service.

Article 3 :

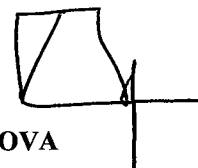
Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice EMIN, Chef de la Mission Europe pour les actes relevant des attributions de la Mission.

Article 4 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/ITL/2011/01 du 19 avril 2011, et prend effet à compter du lendemain du jour de sa publication.

Fait à Montreuil sous Bois, le

Le Directeur général 25 JAN. 2012

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, angular shape followed by a vertical line and a horizontal line extending to the right.

Fabien BOVA